

COLLEGE CONSISTORIAL
B.P. 9 KINSHASA I

STRUCTURES & FONCTIONNEMENT " DVC "

I. STRUCTURES

I.1 COLLEGE CONSISTORIAL

1° L'ANCIEN DE L'EGLISE

COLLEGE DES PRESBYTRES

- 2° CONSEILLER SPIRITUEL
- 3° CONSEILLER EVANGELIQUE
- 4° CONSEILLER PASTORAL
- 5° CONSEILLER DOCTRINAL
- 6° CONSEILLER GENERAL

I.2 COLLEGE ADMINISTRATIF

- 1° DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL
- 2° DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL SUPPLEANT

COLLEGE DES ANCIENS

- 3° DISCIPLE COORDINATEUR
- 4° DISCIPLE CURATEUR
- 5° DISCIPLE INSPECTEUR

I.3 CONSEIL PASTORAL

- 1° DISCIPLE BERGER PASTORAL
- 2° DISCIPLE BERGER PASTORAL ASSISTANT

CONSEIL DES ANCIENS

- 3° DEPARTEMENT SPIRITUEL
- 4° DEPARTEMENT DELIVRANCE
- 5° DEPARTEMENT EVANGELISATION, CELLULES & SUIVI
- 6° DEPARTEMENT GAGNEURS D'AMES
- 7° DEPARTEMENT JEUNESSE
- 8° DEPARTEMENT FINANCES
- 9° DEPARTEMENT SOCIAL
- 10° DEPARTEMENT CULTUREL
- 11° DEPARTEMENT ACCUEIL & SURVEILLANCE
- 12° DEPARTEMENT ACCUEIL & RELATIONS EXTERIEURES

CONSEIL DES DIACRES

- 13° CHEF DU GROUPE SPIRITUEL
- 14° CHEF DU GROUPE DELIVRANCE



- 15°CHEF DU GROUPE EVANGELISATION, CELLULES & SUIVI
- 16°CHEF DU GROUPE TRESORERIE & CAISSE
- 17°PRESIDENT DU COMITE DES PAPAS
- 18°PRESIDENT DU COMITE DES SAGES
- 19°LA SOEUR DIRIGEANTE
- 20°CHEF DU GROUPE ACCUEIL & SURVEILLANCE

1.4 COMITE DE BASE ou COMITE PAROISSIAL

- 1° PASTEUR PAROISSIAL ou PRESIDENT DU COMITE DE BASE
- 2° PASTEUR PAROISSIAL ADJOINT ou VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASE

COMITE DES ANCIENS

- 3° DEPARTEMENT SPIRITUEL
- 4° DEPARTEMENT DELIVRANCE
- 5° DEPARTEMENT EVANGELISATION, CELLULES & SUIVI
- 6° DEPARTEMENT GAGNEURS D'AMES
- 7° DEPARTEMENT JEUNESSE
- 8° DEPARTEMENT FINANCES
- 9° DEPARTEMENT SOCIAL
- 10° DEPARTEMENT CULTUREL
- 11° DEPARTEMENT ACCUEIL & SURVEILLANCE
- 12° DEPARTEMENT ACCUEIL & RELATIONS EXTERIEURES

COMITE DES DIACRES

- 13°CHEF DU GROUPE SPIRITUEL
- 14°CHEF DU GROUPE DELIVRANCE
- 15°CHEF DU GROUPE EVANGELISATION, CELLULES & SUIVI
- 16°CHEF DU GROUPE TRESORERIE & CAISSE
- 17°PRESIDENT DU COMITE DES PAPAS
- 18°PRESIDENT DU COMITE DES SAGES
- 19°LA SOEUR DIRIGEANTE
- 20°CHEF DU GROUPE ACCUEIL & SURVEILLANCE

Les autres SOUS-GROUPES sont organisés selon le même schéma et les responsables reçoivent les mêmes appellations.



II. ATTRIBUTIONS

II.1 COLLEGE CONSISTORIAL

II.1.1 L'ANCIEN DE L'EGLISE

L'ANCIEN DE L'EGLISE est le chef de la MISSION confiée par Le Seigneur aux DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il est LE MESSAGEUR DU CHRIST pour ces temps de la fin; il a reçu du Seigneur LA REVELATION DE LA MISSION DE L'OEUVRE de JESUS CHRIST:

I L A LA VISION DE LA MISSION !

C'est depuis 1988 que Le Seigneur a confirmé LA MISSION, confiée aux DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST par l'intermédiaire du ' MESSAGEUR DU CHRIST '. Mais il avait fallu attendre 1989 pour voir apparaître les prémices de L'OEUVRE de Dieu dans l'Assemblée de KINSHASA: c'était l'ouverture de LA MISSION.

Et pour marquer un nouveau début et le changement de toutes choses, l'appellation ' messageur du Christ ' fut supprimée par Le Seigneur le 1er avril 1989 et remplacée le six du même mois par

L'ANCIEN DE L'EGLISE !

Depuis lors, une nouvelle dynamique a été imprimée à l'Eglise de JESUS CHRIST et la vie spirituelle a poussé ses premiers bourgeons dans l'Assemblée du Siège.

L'ANCIEN DE L'EGLISE dirige LE COLLEGE CONSISTORIAL et préside les réunions du COLLEGE GENERAL. Il est le seul signataire du courrier du COLLEGE CONSISTORIAL.

L'ANCIEN DE L'EGLISE est le premier responsable de la réalisation des objectifs assignés à l'Association par Le Seigneur.

L'ANCIEN DE L'EGLISE entre en fonction après sa désignation et sa consécration par Le Seigneur.

II.1.2 LE CONSEILLER SPIRITUEL

LE CONSEILLER SPIRITUEL est le bras droit de L'ANCIEN DE L'EGLISE: il est son compagnon de tous les jours dans la prière comme dans les déplacements.



Il s'agit d'un serviteur comblé de dons de révélation et de puissance, en plus du don de prophétie. Il a nécessairement LA VISION complète et parfaite de L'OEUVRE.

Avec L'ANCIEN DE L'EGLISE, il constitue le centre de l'activité et de l'action spirituelles.

LE CONSEILLER SPIRITUEL est choisi et oint par Le Seigneur. Il entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.1.3 LE CONSEILLER EVANGELIQUE

LE CONSEILLER EVANGELIQUE est chargé des programmes d'évangélisation pour la proclamation de LA BONNE NOUVELLE DE JESUS CHRIST au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il est chargé, en collaboration avec les responsables de l'évangélisation dans les CONSEILS PASTORAUX, de la coordination de l'organisation des campagnes d'évangélisation, séminaires et conférences bibliques.

Il est responsable de l'érection et du fonctionnement des écoles bibliques et de formation pour serviteurs de Dieu.

Après son élection par Le Seigneur, LE CONSEILLER EVANGELIQUE entre en fonction lors de sa présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.1.4 LE CONSEILLER PASTORAL

LE CONSEILLER PASTORAL est chargé de l'érection de nouvelles Assemblées et du contrôle des activités des CONSEILS PASTORAUX au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il est en rapport constant avec LE COLLEGE ADMINISTRATIF et LES CONSEILS PASTORAUX pour suivre le développement spirituel et social des Assemblées.

Après son élection par Le Seigneur, LE CONSEILLER PASTORAL entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.



II.1.5 LE CONSEILLER A LA DOCTRINE

LE CONSEILLER A LA DOCTRINE est chargé du maintien de LA SAINTE DOCTRINE au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il suit et contrôle le niveau et la qualité de l'enseignement de LA PAROLE dans les Assemblées.

Il sélectionne et écarte tout écrit non conforme à LA VERITE QUI EST EN JESUS CHRIST afin que le peuple de Dieu reçoive une nourriture saine et salutaire.

Il administre la bibliothèque centrale des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST et supervise les bibliothèques des Assemblées.

Après son élection par le Seigneur, LE CONSEILLER A LA DOCTRINE entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.1.6 LE CONSEILLER GENERAL

LE CONSEILLER GENERAL est chargé du SECRETARIAT GENERAL et de L'ADMINISTRATION CENTRALE des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il est en outre chargé du suivi de l'accomplissement des promesses de Dieu ainsi que des prophéties.

Après son élection par le Seigneur, LE CONSEILLER GENERAL entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.2 LE COLLEGE ADMINISTRATIF

II.2.1 LE DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL

LE DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL est le porte-parole des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST vis à vis des tiers.

Il exerce le suivi des activités sociales et de développement communautaire au niveau de tous les CONSEILS PASTORAUX, dans les limites prescrites par LE COLLEGE CONSISTORIAL.



Il dirige LE COLLEGE ADMINISTRATIF et signe le courrier avec LE DISCIPLE COORDINATEUR.

Après son élection par Le Seigneur, LE DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.2.2 DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL SUPPLEANT

LE DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL SUPPLEANT remplace Le Disciple Représentant Légal en cas de vacance de ce dernier.

Il s'occupe particulièrement de la préparation des réunions des COLLEGES GENERAL et ADMINISTRATIF, ainsi que de la tenue des archives.

Après son élection par Le Seigneur, LE DISCIPLE REPRESENTANT LEGAL SUPPLEANT entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.2.3 DISCIPLE COORDINATEUR

LE DISCIPLE COORDINATEUR est le responsable attitré de la coordination de l'administration des CONSEILS PASTORAUX au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il est de ce fait en rapport constant avec les CONSEILS PASTORAUX afin de rendre régulièrement compte au COLLEGE ADMINISTRATIF de la marche générale des activités de l'Association.

Il est le rapporteur du COLLEGE ADMINISTRATIF dont il coordonne également le Secrétariat.

Il signe le courrier avec le Disciple Représentant Légal.

Après son élection par Le Seigneur, LE DISCIPLE COORDINATEUR entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.2.4 DISCIPLE CURATEUR

LE DISCIPLE CURATEUR est responsable de la gestion financière et des relations publiques au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.



Il centralise toute l'information au niveau du patrimoine et assure les contacts avec l'extérieur.

Après son élection par Le Seigneur, LE DISCIPLE CURATEUR entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.2.5 DISCIPLE INSPECTEUR

LE DISCIPLE INSPECTEUR s'occupe du contrôle général des activités, ainsi que du respect des règlements au sein des DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST.

Il a par ce fait droit de convoquer en cas de nécessité la réunion extraordinaire du COLLEGE ADMINISTRATIF.

LE COLLEGE CONSISTORIAL doit être informé de tout rapport dressé par LE DISCIPLE INSPECTEUR dans le cadre de ses activités.

Après son élection par Le Seigneur, LE DISCIPLE INSPECTEUR entre en fonction lors de la présentation devant l'Assemblée par L'ANCIEN DE L'EGLISE.

II.3 CONSEIL PASTORAL

II.3.1 DISCIPLE BERGER PASTORAL

- + défenseur de la doctrine de JESUS CHRIST
- + responsable de l'activité déployée dans la bergerie et des contacts avec l'Autorité
- + responsable de la vie des brebis
 - = les paître
 - = fortifier celles qui sont chétives
 - = soigner celles qui sont malades
 - = panser celles qui sont blessées
 - = ramener celles qui sont égarées
 - = chercher celles qui sont perdues
- + dirige LE CONSEIL PASTORAL et signe le courrier avec le Chef du Département concerné

II.3.2 DISCIPLE BERGER PASTORAL ASSISTANT

- + assiste le Berger Pastoral dans ses activités



- + chargé particulièrement des problèmes à caractère administratif:
 - = correspondance
 - = préparation des réunions
 - = archives
 - = rapports d'activité
- + responsable de la DISCIPLINE GENERALE et du respect des instructions
- + remplace le Berger Pastoral en cas d'indisponibilité

II.3.3 CHEF DU DEPARTEMENT SPIRITUEL

- + conseiller spirituel du CONSEIL PASTORAL
- + celui qui dirige ce Département doit être rempli à tout moment pour surveiller l'état spirituel des gens
- + a la VISION parfaite et complète de l'OEUVRE
- + responsable de toute l'action spirituelle dans l'Assemblée: permanence, intercession
- + doit veiller à l'accomplissement des décrets divins, promesses de Dieu et prophéties
- + responsable de l'encadrement des structures spirituelles:
 - = commission spirituelle
 - = amener les croyants à recevoir le BAPTEME DU SAINT ESPRIT

II.3.4 CHEF DU DEPARTEMENT DELIVRANCE

- + La MISSION confiée aux " DISCIPLES DE LA VERITE DU CHRIST " est LA DELIVRANCE. En conséquence, ce Département revêt une importance particulière:
 - = ouvrir les yeux des aveugles
 - = extraire du cachot le prisonnier
 - = extraire de la prison ceux qui habitent les ténèbres
- + responsable de tous les cas de délivrance dans la Bergerie: homme expérimenté et parfaitement au courant des lois spirituelles afin de mener victorieusement les combats du Seigneur

II.3.5 CHEF D'UN DEPARTEMENT EVANGELISATION, CELLULE & SUIVI

- + responsable des programmes d'évangélisation:
 - = campagnes d'évangélisation
 - = séminaires
 - = conférences bibliques



- + évaluation des séminaires, conférences bibliques et campagnes d'évangélisation
- = cultes et réunions de prières
- + encadrement des jeunes qui ne sont pas nés dans la Parole
- + enseigner aux jeunes comment prêcher et comment ils doivent mettre en pratique la Parole de Dieu eux-mêmes.
- + animer les équipes d'évangélisation et de suivi
- + animer les cellules: ouverture de nouvelles cellules et développement des cellules existantes

II.3.6 CHEF DU DEPARTEMENT GAGNEURS D'AMES

- + un cœur sensible, dévoué; rempli de compassion, une nature persévérante et pleine de foi
- + encadre les jeunes pour leur montrer comment ils doivent faire pour gagner les Ames perdues
- + montrer aux jeunes comment il faut avoir le courage pour suivre les gens fatigués et ceux que le diable récupère

II.3.7 CHEF DU DEPARTEMENT JEUNESSE

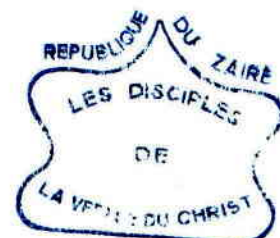
- + un excellent psychologue et un pédagogue renommé
- + encadrement des jeunes gens et des jeunes filles et les suivre dans leur vie de chaque jour
- + montrer aux jeunes comment résister aux tentations du diable
- + montrer aux jeunes la vraie face d'un jeune en mission pour CHRIST
- + enseigner aux jeunes comment assumer leurs responsabilités futures sur les plans spirituel et social

II.3.8 CHEF DU DEPARTEMENT FINANCES

- + responsable de la gestion financière: trésorerie & caisse
- + responsable de la gestion du patrimoine

II.3.9 CHEF DU DEPARTEMENT SOCIAL

- + responsable de tous les problèmes à caractère social
- + responsable de l'aide et assistance à apporter aux nécessiteux: malades, prisonniers; veuves et orphelins
- + prêcher la Parole aux nécessiteux et leur apporter une assistance matérielle
- + organisation des manifestations: mariages; diverses fêtes; deuils etc...



- + activités de développement communautaires: champs, écoles, foyers sociaux; etc...
- + propreté des lieux de culte et de tout rassemblement

II.3.10 CHEF DU DEPARTEMENT CULTUREL

- + un animateur de premier ordre
- + responsable des activités culturelles de l'Assemblée:
 - = animateurs
 - = batteurs
 - = chorales
 - = instruments de musique, tsartam; etc...
- + chargé du suivi du comportement des animateurs et des batteurs
- + donner à ces derniers les instructions nécessaires sur leur habillement, leur comportement vis à vis de Dieu, leur obéissance à la Parole de Dieu etc... afin qu'ils ne scandalisent pas les autres

II.3.11 CHEF DU DEPARTEMENT ACCUEIL & SURVEILLANCE

- + un homme de contact, pondéré
- + responsable de l'encadrement de nouveaux convertis et de nouvelles âmes venues dans l'Assemblée
- + l'accueil des nouveaux se fera de la façon suivante:
 - = des mamans pour les mamans
 - = des jeunes pour les jeunes
 - = des papas pour les papas
- + encadrement des surveillants
- + rapports des cultes, séminaires, conférences bibliques et campagnes d'évangélisation

II.3.12 CHEF DU DEPARTEMENT ACCUEIL & RELATIONS EXTERIEURES

- + organisation de l'accueil des visiteurs extérieurs
- + organisation de l'accueil des DISCIPLES en visite ou en mission dans l'Assemblée
- + relations avec l'Autorité
- + relations avec les particuliers

II.3.13 CHEF DU GROUPE SPIRITUEL

- + assiste LE CHEF DU DEPARTEMENT dans tous les programmes lui confiés par ce dernier
- + responsable de l'exécution des programmes d'intercession
- + responsable de la vie de la Permanence et de la propreté des lieux



II.3.14 CHEF DU GROUPE DELIVRANCE

- + assiste LE CHEF DU DEPARTEMENT dans tous les programmes lui confiés par celui-ci
- + suivi et encadrement des personnes que Le Seigneur a assistées dans la délivrance

II.3.15 CHEF DU GROUPE ACCUEIL & SURVEILLANCE

- + assiste LE CHEF DU DEPARTEMENT dans tous les programmes lui confiés par ce dernier
- + responsable de l'ordre dans l'Assemblée et à l'entrée de l'Assemblée lors des réunions de prières
- + responsable de l'accueil des fidèles lors des réunions de prières
- + responsable de l'accueil et de l'ordre lors des campagnes d'évangélisation et autres rassemblements de masse

II.3.16 CHEF DU GROUPE EVANGELISATION, CELLULES & SUIVI

- + assiste LE CHEF DU DEPARTEMENT dans tous les programmes lui confiés par celui-ci
- + suivi des activités des cellules
- + encadrement des équipes de suivi

II.3.17 CHEF DU GROUPE TRESORERIE & CAISSE

- + assiste LE CHEF DU DEPARTEMENT dans tous les programmes lui confiés par ce dernier
- + tenue des livres de caisse et des documents de trésorerie

II.3.18 PRESIDENT DU COMITE DES PAPAS

- + responsable de l'encadrement des papas
- + recherche des solutions aux problèmes spécifiques des papas
- + soutien de tout ordre au CONSEIL PASTORAL

II.3.19 PRESIDENT DU COMITE DES SAGES

- + encadre des personnes douées et désignées par le Seigneur pour adoucir les tempêtes dans l'Assemblée



- + intervient dans tous les cas difficiles afin d'amener la paix au CONSEIL PASTORAL et dans l'Assemblée

II.3.20 SOEUR DIRIGEANTE

- + dirige LE COMITE D'ACTION SOCIALE
- + LE COMITE D'ACTION SOCIALE est chargé notamment de:
 - = examen et solution aux problèmes spécifiques de la femme: de la jeune fille à la maman
 - = action sociale:
 - * visites et assistance aux malades
 - * visite et assistance aux prisonniers
 - * visite et assistance aux nécessiteux
 - * encadrement des jeunes filles
 - * assistance aux femmes accouchées
 - * encadrement de nouveaux foyers
 - * encadrement des veuves.
 - = développement communautaires:
 - * foyers sociaux pour jeunes filles et mères
 - . coupe-couture
 - . cuisine
 - . soins du bébé, soins du corps
 - . éducation sexuelle pour jeunes filles et mères de foyers
 - = activité agricole
 - . champs
 - . petit élevage

II. 4 COMITE DE BASE ou COMITE PAROISSIAL

Les rouages à ce niveau et dans tous les sous-groupes du COMITE DE BASE fonctionnent de la même façon que dans LE CONSEIL PASTORAL.

Les autres dispositions sont régies par LE REGLEMENT GENERAL de l'Association.

